




GARDE D'ENFANTS

Les services du Premier Ministre proposent aux personnels Administratifs, Techniques et Sociaux du ministère de l'Intérieur un accès aux établissements, dit de **Service National de Garde** pour les enfants des collègues dont la mission est ciblée



« Afin de permettre de mobiliser les agents du ministère de l'intérieur (policiers, gendarmes, pompiers, personnels de préfecture) dont la présence est indispensable pour assurer la gestion de la crise sanitaire ou concourir aux missions considérées comme vitales pour la Nation, et qui ne disposeraient pas de solution de garde pour leurs enfants, le cabinet du Premier ministre a décidé d'élargir le dispositif d'accueil assuré par l'Éducation nationale dans ses établissements (« Service national de garde »), jusqu'à présent réservé aux seuls enfants des personnels médicaux ou médicaux-sociaux.

Aussi, je vous invite si vous êtes intéressés par ce dispositif de vous rapprocher de votre Direction des Ressources Humaines qui vous accompagnera dans la mise en œuvre. »

**NOTRE SYNDICAT RESTE A VOTRE DISPOSITION,
CE DISPOSITIF EST ACCESSIBLE SUR LA BASE DU VOLONTARIAT
NOTRE PRIORITE, VOS CONDITIONS DE TRAVAIL,
VOTRE SECURITE ET CELLE DE VOS PROCHES**

**NOTRE SYNDICAT DEFENDRA LES COLLEGUES OUBLIES
PAR LE MINISTRE, CEUX QUI BOSSENT DANS L'OMBRE !!**

Nous restons joignables en cliquant sur : fo-prefectures@interieur.gouv.fr

Retrouver toute notre actualité sur :

En cliquant sur : <http://www.fo-prefectures.com>

Facebook : FO Prefectures Twitter : @fopref